



LE CONTRE POUVOIR GAGNANT

CENTRE EST Décès d'un copain

C'est avec une très grande tristesse que nous vous annonçons le décès brutal de notre collègue, François Blanchard, survenu dans sa 58^{ème} année.

François travaillait en tant qu'électromécanicien sur la Loire/Haute Loire. Il était Délégué du Personnel.

Sa franchise, sa serviabilité et son travail au service des autres resteront dans nos mémoires

A toute sa famille et à ses proches, nous présentons nos plus sincères condoléances.



Le 5 Juin a été promulguée Journée Mondiale de l'Environnement par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Chaque année, elle soulève à nouveau les questions essentielles de la protection de l'environnement, ses conséquences sur la qualité de vie des populations et la survie de notre planète.

Le PNUE a ainsi établi une liste de points noirs sur lesquels un effort important doit être entrepris de toute urgence :

- lutte contre la destruction de la couche d'ozone
- lutte contre la déforestation
- préservation de la qualité des réserves d'eau
- lutte contre la désertification et la sécheresse

Le constat du PNUE est sévère car peu de ces objectifs ont été atteints et le cri d'alarme lancé à l'occasion de la Conférence RIO+20 paraît désespéré !

Economie verte ?

Le développement économique est souvent pointé du doigt par les instances internationales, qui tentent de promouvoir un développement raisonné respectueux de la planète. Le fameux "développement durable"...

Le décalage entre les pays dits "développés" et les pays "en voie de développement" est criant. Si les économies européennes prennent de plus en plus en compte ces problématiques dans leur développement, que dire d'une économie US encore très en retrait sur toutes ces questions et celle de certains pays du Sud-est asiatique, où ces recommandations sont surtout l'expression de l'égoïsme des pays riches !

Message d'espoir...

Le message envoyé par la directrice générale de l'UNESCO en 2012 est riche de promesses : "Nous voulons un avenir où nous pourrions vivre dans un environnement sain, en entretenant des liens solides avec la nature et des relations sociales riches et diversifiées. Pour cela, nous devons créer un environnement florissant et créer des économies vertes".

Un site à visiter : www.unesco.org

VEDIF

Ce n'est pas beau de mentir...

ATTENTION DANGER : remise en cause de l'expression du pluralisme syndical suite à un véritable putsch !

Lundi dernier se tenaient les élections des 3 CHSCT (Bureaux, Usines et Interventions) de Vedif.

Mais contrairement aux précédentes élections, l'organisation syndicale majoritaire dans l'Établissement impose de modifier le mode de scrutin et de procéder par vote séparé : *collaborateurs* sur une liste, *maîtrise et encadrement* sur une autre...

Il s'agit là d'une décision unilatérale inédite qui oblitère toute possibilité aux autres OS d'être représentées au sein des CHSCT. De plus, annoncée à la toute dernière minute, elle les contraint à reconstituer leurs listes électorales "à la va-vite", "sur un coin table", en séance...

Cfdt, Cgc et Fo demandent alors le report des élections au 7 juin, afin de permettre un dialogue autour de l'organisation des élections. Elles souhaitent pouvoir établir de nouvelles listes de façon réfléchie et en adéquation en cas de nouveau mode scrutin. Demande aussitôt rejetée par les représentants Cgt !

Par cette attitude, l'OS encore majoritaire à Vedif montre une fois de plus son ambition d'en faire disparaître les autres Organisations syndicales et d'y demeurer ainsi la seule représentation du Personnel...

Refusant de participer à cette mascarade d'élections, Cfdt, Cgc et Fo ont alors décidé de ne pas prendre part au vote.

ATTENTION DANGER ! Car le pluralisme syndical participe de la liberté d'expression et favorise l'émergence d'un dialogue social constructif...

Alors que certains rêvent d'une autocratie (*régime où un seul détient le pouvoir, qualifié alors de "pouvoir personnel et absolu"*), la Cfdt considère essentiel de préserver les différences d'opinions, syndicales ou autres, et par là même, la démocratie.

Le respect du pluralisme syndical nous paraît en effet nécessaire à la préservation d'un droit fondamental :

**Le droit pour chacun et partout,
de pouvoir être défendu
par les représentants de son choix !**

**ENSEMBLE, MODERNISONS
LE SYNDICALISME !**





Depuis 2006, la CFDT a signé les trois accords Handicap. A chaque négociation, elle a obtenu une grande majorité des améliorations du texte qu'elle proposait.

Ne pensez pas que cet accord va «servir» uniquement les agents en fauteuil roulant, sourds, déficients visuels, etc. Il concerne tout salarié qui, suite à un accident ou une maladie (dans sa vie privée, comme professionnelle) voit réduire significativement son aptitude à tenir le poste qu'il occupe... ce qui peut malheureusement être le cas de n'importe lequel d'entre nous demain !

Pour vous donner un exemple, une fois la démarche de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) effectuée, vous pourrez bénéficier des dispositions prévues dans l'accord relatives au «maintien dans l'emploi» (accompagnement, adaptation de votre poste de travail après analyse...) et enfin, s'il n'y a pas d'autres solution, un reclassement pourra être envisagé.

Quelles améliorations avons-nous obtenu dans le dernier accord handicap ?

- + Que l'analyse du poste se fasse préalablement au constat d'inaptitude, en concertation avec les représentants du Personnel. Zapper cette étape essentielle peut entraîner une déclaration d'inaptitude au poste... qui signifie souvent le licenciement ;
- + Que chaque CHSCT Régional soit pourvu d'une Commission Handicap ;
- + Que cette "Commission Handicap - maintien dans l'emploi" du CHSCT soit associée, avant la mise en place des mesures d'adaptation d'un poste ;
- + Que la procédure d'accueil et d'intégration de salariés en situation de handicap soit renforcée ;
- + Que des tuteurs formés accompagnent la personne en situation de handicap, si elle le souhaite ;
- + Qu'à chaque renouvellement de mandat, les représentants du Personnel élus ou désignés soient associés à une formation spécifique sur le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- + Que les correspondants handicap en Régions soient dorénavant invités aux réunions du CHSCT et présentent un bilan annuel des actions réalisées ;
- + Que ces correspondants handicap régionaux y fassent remonter tous les cas des salariés menacés de licenciement en raison de leur inaptitude à tenir leur poste de travail ;
- + Que les indicateurs de suivi soient remontés au niveau national, ainsi qu'à la Commission de suivi de l'accord et, pour la première fois, nous aurons des indicateurs essentiels comme : le nombre de salariés maintenus dans leur emploi, les embauches, le nombre de formation des tuteurs, le nombre de licenciement en lien avec l'inaptitude, etc.

Pour la CFDT, il est désormais primordial que cet accord soit mis en œuvre dans tous ses composants, quantitatifs comme qualitatifs et avec une réelle volonté de réussite par l'ensemble des Directions. Il est également indispensable que ses dispositions et engagements soient pleinement connus et portés par l'ensemble des salariés, permettant ainsi de changer le regard sur le handicap. La CFDT se montrera exigeante dans l'application de cet accord, au travers de la Commission de suivi.

Seule notre vigilance commune, salariés, représentants du Personnel et de la Direction, saura garantir le succès de cet accord.

Informez, revendiquez, négociez... Votez CFDT.

